

L'ECHO des Ballons

Le nouveau logo de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



Qui dit nouvelle communauté de communes, dit nouveau logo...

Mais à quoi donc sert un logo ? Il doit permettre d'identifier de manière instantanée et immédiate un lieu, une institution... et le ou la différencier des autres entités. Il doit donc être unique, simplifié à l'extrême pour rester lisible en petit comme en grand format, tout en soulignant les caractéristiques principales.

Créer un logo est une tâche peu aisée, relevant souvent de professionnels expérimentés. Dans notre cas, c'est grâce au travail bénévole de Myriam Febvay, conseillère municipale à Ferdrupt et membre de notre commission communication, que nous devons le logo ci-dessus, choisi parmi une quinzaine de propositions nées de son imagination. Tous nos remerciements pour ce gros travail de réflexion et de graphisme !

Explication : Ce logo a été réalisé par l'équipe de la Commission Communication de la Communauté de Communes. De par ses couleurs et sa composition il se veut gai, dynamique, sobre et pertinent.

La grande surface délimite l'ensemble des huit communes de la communauté : Rupt sur Moselle, Ferdrupt, Ramonchamp, Le Thillot, Le Ménil, Fresse sur Moselle, Saint-Maurice sur Moselle, Bussang. Sa couleur verte rappelle l'appartenance à une région de forêts et de chaumes.

Le ballon principal à l'horizon symbolise la ligne bleue des Vosges ; les autres ballons, du plus clair au plus foncé, couvrent le territoire marquant leur dimension et leur importance. Leur disposition en éventail, signifie l'ouverture sur les départements limitrophes de l'Alsace, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône.

Que seraient nos ballons sans les sapins ? Des sapins stylés soulignent la contemporanéité ! Cette richesse primordiale qu'est la forêt dans notre vallée, est à préserver.

Enfin là où est le soleil, il y fait bon vivre ! Il stimule chaleur, gaieté, énergie à ceux qui ont la chance d'habiter dans ce cadre touristique remarquablement beau et sain.



Cet article reprend succinctement les comptes-rendus du conseil communautaire. Les comptes-rendus complets sont disponibles aux locaux de la Communauté de Communes

TARIFS PISCINE (ont été votés en séance du 20/02/2013, n'ont pas été relatés dans le bulletin n°1 faute de place).
Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013 comme suit :

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges			Tarifs 2013
Services Piscines *			
Le Thillot			
Entrées individuelles	Adulte		3,10
	Jeune (de 6 à 18 ans)		2,20
	Etudiant		2,20
	Handicapé		1,20
	Enfant de - 6 ans		gratuit
	Pompier - gendarme		gratuit
Cartes	Adulte	13 entrées	33,00
		Annuelle	98,00
	Jeune (de 6 à 18 ans)	13 entrées	22,00
		Annuelle	64,00
	Etudiant	Annuelle	64,00
Activités	Toujours jeunes	13 séances	33,00
	Palmes	12 séances	50,00
	Aquagym	12 séances	50,00
	Aimeau (phobie de l'eau)	12 séances	50,00
Apprentissage	Adulte	12 séances	103,00
	Enfant	12 séances	90,00
Perfectionnement	Sportif	Saison de septembre à juin	66,00
	Enfant	Saison de septembre à juin	66,00
		Saison d'avril à juin	33,00

* Les tarifs seront votés annuellement

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

25/06/2013

Réunion du Conseil Communautaire

• Tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs permet de recenser l'ensemble des agents employés dans la collectivité.

C'est un « état du personnel » qui permet de synthétiser les tableaux issus des 4 collectivités réunifiées (SIVEIC, Communauté des Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle, Communauté de Communes des Mynes et Hautes Vosges du Sud, Syndicat de piscine) et de lister les différents postes et leur durée hebdomadaire. Le tableau présenté a été approuvé à l'unanimité.

• Journée de solidarité :

Instaurée à l'unanimité, soit 7 heures de travail non rémunérées au prorata du temps de travail des agents.

• Régime indemnitaire :

La rémunération des agents des collectivités locales se compose d'une rémunération « principale » et de primes et indemnités.

Cette rémunération principale dépend de grilles de salaire qui sont fixées au niveau national.

Par contre, le régime indemnitaire est un complément du traitement librement institué par chaque collectivité et attribués selon plusieurs critères laissés à l'appréciation du Président : manière de servir, responsabilité, présentisme, etc...

La création de la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges nécessitait la refonte du régime indemnitaire afin que tous les agents issus des 4 structures fusionnées, soient traités équitablement.

• Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Décision à l'unanimité, d'appliquer pour 2013 la répartition de droit commun entre l'EPCI et les communes membres, sous réserve du contrôle de la méthode de calcul, comme suit :

CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES :	53 827 €
BUSSANG :	14 739 €
FERDRUPT :	6 366 €
RUPT SUR MOSELLE :	24 602 €
SAINT MAURICE SUR MOSELLE :	15 526 €
RAMONCHAMP :	16 561 €
FRESSE SUR MOSELLE :	16 627 €
LE THILLOT :	26 535 €
LE MENIL :	16 698 €

• Télétransmission des actes :

Autorisation à l'unanimité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique via le dispositif proposé par le SMIC Vosges.

• Convention de disponibilité pour le personnel « sapeurs-pompiers volontaires » :

Autorisation à l'unanimité pour signature de la convention de disponibilité pour missions opérationnelles et actions de formation des sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS Vosges.

• Convention de mise à disposition cadastre digitalisé :

Autorisation à l'unanimité pour signature de la convention pour mise à disposition du plan cadastral de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle au profit du bureau d'études en charge du Plan Paysage.

• Convention de mise à disposition moyens humains et matériels :

Autorisation à la majorité de 16 « pour » et 10 abstentions, pour la mutualisation des moyens humains et matériels d'entretien des espaces verts et espaces naturels, pour la signature de la convention établie avec la commune de Rupt sur Moselle et pour fixer le tarif horaire 2013 à 25 € (révisable chaque année).

• Convention de gestion assurance chômage :

Adhésion demandée pour l'ensemble du personnel non titulaire présent et à venir. Autorisation à l'unanimité pour la signature d'une nouvelle convention de gestion avec l'URSAFF pour l'assurance chômage.

• Demande financement ADEME/audit énergétique piscine le Thillot :

Le coût de l'étude s'élève à environ 5 850 €, la subvention de l'ADEME peut atteindre 40 %.

Autorisation à l'unanimité pour solliciter un financement auprès de l'ADEME.

• Convention de participation protection sociale complémentaire :

Autorisation à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la convention de participation pour le risque de prévoyance que le centre de gestion des Vosges va engager en 2013. Les garanties et tarifs seront soumis au préalable au conseil communautaire afin qu'il

puisse prendre décision de signer ou non cette convention de participation à compter du 1er janvier 2014.

• **Avenant contrat MNT :**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide

- de transformer l'intitulé du contrat anciennement SIVEIC au profit de la COMCOM des Ballons des Hautes Vosges,
- de réduire les garanties aux risques « Incapacité Temporaire et Invalidité », taux de cotisation 1.56 % du TBI+NBI. Abandon de la garantie perte de retraite (chaque agent pourra souscrire individuellement sous forme d'option au taux de 0.37 %).
- Regroupement sur ce contrat des agents bénéficiant des contrats actuels.
- Possibilité aux agents non couverts d'adhérer dans les 6 mois qui suivent la mise en place du dispositif.

• **Fusion syndicat Voie verte et Syndicat intercommunal de la piste multi-activités :**

Demande à l'unanimité que le syndicat fusionné prenne le nom de « Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges » et que le siège social soit sis en Mairie de Le Ménil.

Demande à l'unanimité que le nombre de représentants soit fixé à 8 : 1 par commune du canton de Le Thillot.

• **Dissolution/ liquidation de l'office de tourisme :**

Décision à l'unanimité de dissoudre et mettre en liquidation l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges au 15 août minuit, nomination de Messieurs Alain VINEL et Philippe SPILLEBOUT en tant que liquidateurs, transfert du personnel mis à disposition de l'Office de Tourisme vers

la COMCOM ou le cas échéant et après accord, vers les communes, demande au conseil de direction de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges, de nommer un liquidateur et de procéder à la liquidation et à la dissolution de l'EPIC à compter du 15/08/2013 à minuit.

• **Autorisation à défendre :**

Le Président expose qu'un contentieux est en cours depuis 2011, auprès du tribunal administratif, entre un agent et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Autorisation à l'unanimité à Monsieur le Président de représenter la Communauté de Communes dans cette affaire devant toutes les juridictions, à accomplir tous les actes nécessaires à la défense des Intérêts de la Communauté de Communes, et à saisir toutes personnes physiques ou morales (avocat, expert technique, expert juridique...) ou organismes permettant de faire valoir les droits de la Communauté de Communes.

• **Subvention aux associations caritatives :**

Attribution de subvention à l'unanimité pour

Les restaurants du Cœur (Ramonchamp)	2 012.15 €
Les restos du Cœur (Saint Maurice/Moselle)	200.00 €
Le secours populaire	1 000.00 €
La croix rouge	1 000.00 €

• **Smic des Vosges : contribution 2013 :**

Décision à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale et de régler le montant de l'adhésion de 200 € pour l'année 2013.

23/07/2013 Réunion du Conseil Communautaire

• **Convention de gestion courante COM/COM et Communes ou établissements publics de Bussang, Saint Maurice Sur Moselle, Fresse sur Moselle :**

Accord à l'unanimité pour la mise en place d'une convention engageant la COM/COM à accompagner, à compter du 16/08/2013 et jusqu'au 31/10/2013, les communes et/ou établissements publics de Bussang, St Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle dans l'accompagnement du transfert de compétences aux communes, de la promotion et la commercialisation touristique, assurant ainsi la continuité du service.

• **Convention de mise à disposition de personnel pour les Communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle :**

Accord à l'unanimité pour la mise en place d'une convention engageant la COM/COM à mettre à disposition des agents pour assurer l'accueil, l'animation, la promotion, et la commercialisation des activités touristiques à compter du 16/08/2013 et jusqu'au 31/10/2013.

• **Convention de mise à disposition de matériel pour les Communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 « pour » et 3 « abstentions » donne son accord pour la mise en place de la convention de prêt des matériels (mobilier et accessoires) qui permettaient d'assurer l'animation, la promotion et la commercialisation des activités touristiques dans les

bureaux de Bussang et Saint Maurice sur Moselle, à compter du 16/08/2013 et jusqu'au 31/03/2014.

- **Convention de mise à disposition de la marque « Ballons des Hautes Vosges », du site internet, des moyens téléphoniques, informatiques et des droits associés... :**

Vu la dissolution de l'office de tourisme la COM/COM devient propriétaire des moyens s'y rattachant, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de ces moyens avec les communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité de 21 « pour » et 3 « contre » procède à la mise en place de la convention valable 1 an et renouvelable 1 fois.

- **Restitution des biens de la COM/COM des Ballons des hautes Vosges à la commune de Saint Maurice sur Moselle :**

Décision à l'unanimité de céder à la Commune de Saint Maurice sur Moselle les biens répertoriés dans les procès-verbaux établis par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (Maison du tourisme, chaise de bureau, ordinateur, télécopieur, imprimante).

- **Appel à projet du Conseil Général :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de se porter candidat à l'appel à projet du Conseil Général des Vosges pour mettre en place un projet global de réutilisation du site industriel sis rue de la Courbe à Le Thillot

17/09/2013

Réunion du Conseil Communautaire

- **Installation d'un nouveau délégué communautaire :**

M. Jean-Claude CÔME, Maire de Le Ménil, est nommé délégué communautaire. Il remplace M. Alain GERMAIN.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision à l'unanimité.

- **Projet de territoire : présentation-stratégie :**

Validation à l'unanimité des 4 axes présentés :

- Bien Vivre pour tous « des bas aux hauts »
- Etre dynamique « Aujourd'hui et demain »
- Aménager durablement « pour l'habitat et le cadre de vie »
- Assurer l'équilibre « entre homme et nature »

- **Procès verbaux biens EPIC Office de Tourisme des Ballons :**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre les biens répertoriés dans le procès-verbal d'apport de biens établi par l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges au 15 août 2013 ; dit que ces biens seront mis à disposition des Communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle.

- **Mise en place du règlement de mensualisations, redevance incitative :**

Adoption à l'unanimité pour la mise en place de ce moyen de paiement, et adoption à l'unanimité, du règlement de mensualisations de paiement des factures.

- **Emprunts : changement de personne morale :**

Autorisation à l'unanimité de signer l'avenant entérinant le changement de personne morale pour les emprunts souscrits par le SIVEIC et le Syndicat de piscine avec chaque organisme bancaire concerné.

- **Marché de transports scolaires :**

Attribué au même prestataire que l'an dernier : Prêt-à-Partir.

- **Groupe de travail plate-forme multimodale :**

Création d'un groupe composé d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

- **Durée d'amortissement des biens :**

Le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité sur les durées d'amortissement réglementaire pour les biens concernés (logiciels, mobilier, matériel de bureau, équipement, construction de la déchetterie, véhicules etc...)

Etude projet de territoire

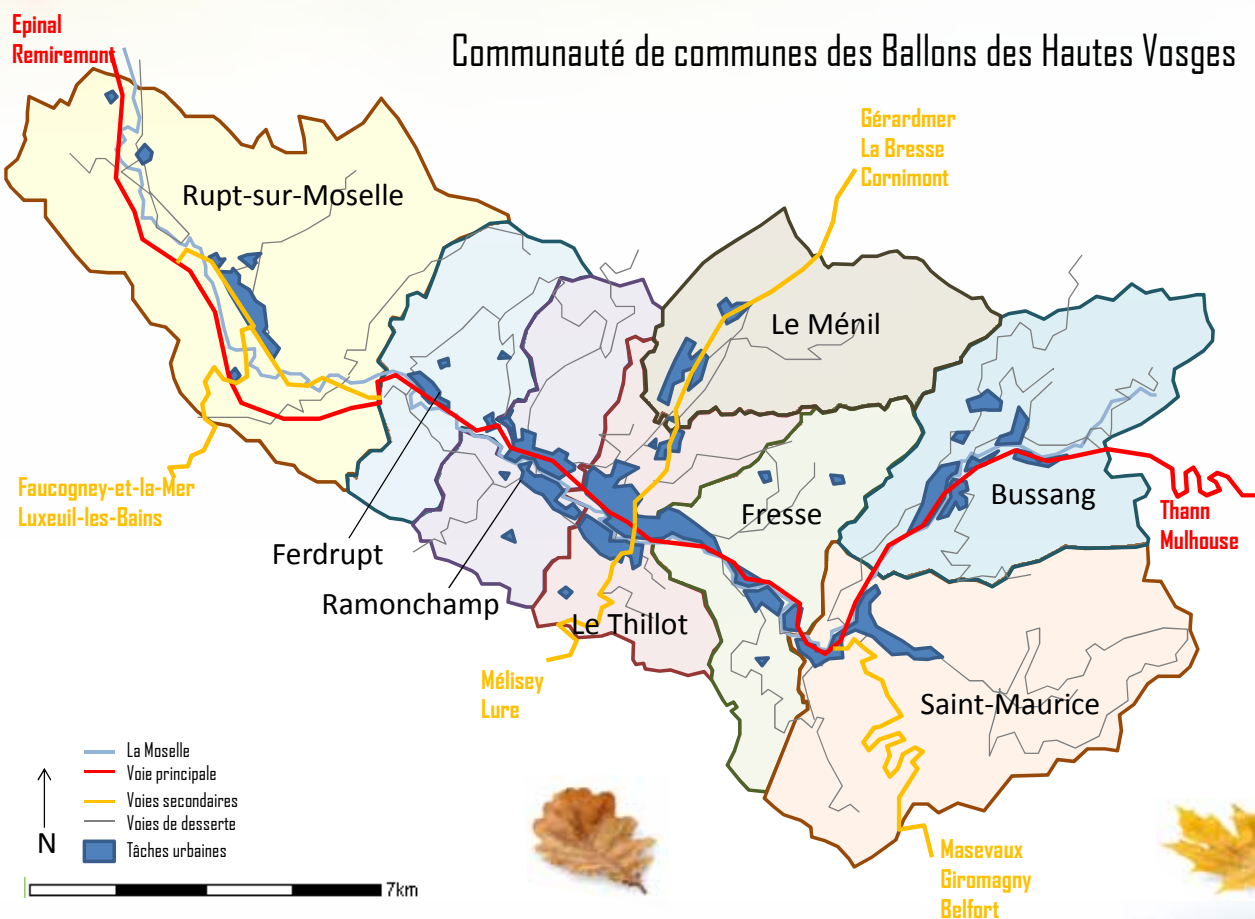
Le Projet territorial, projet d'aménagement durable et concerté, doit aborder l'ensemble des aspects de l'aménagement et du développement de notre territoire (8 communes) en respectant les 5 finalités du développement durable.

Cette démarche concerne tous les domaines de la vie du territoire : social, économique, culturel, environnemental, sanitaire, éducatif... Et tous les acteurs du territoire.

Des ateliers de concertation ont eu lieu avec la population en mai et septembre. A l'issue de ces ateliers, plusieurs enjeux sont ressortis : le développement économique, l'aménagement et le cadre de vie, la cohésion sociale et solidarité, la vie locale, le tourisme, les ressources naturelles et biodiversité et l'émission de gaz à effet de serre.

Les finalités de cette démarche :

- **Mettre en perspective** le territoire pour guider les choix de développement.
- **Coordonner** les actions des différents acteurs.
- Prendre la mesure du développement durable.
- Formaliser une **feuille de route**.



Etude plan de paysage

Concerne trois communes du territoire : **Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle.**

Le plan de paysage vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour préserver son identité et valoriser des atouts. Ce document sera la transcription d'un projet de devenir du paysage commun à tous les acteurs et utilisateurs de l'espace.



Vue sur Bussang



Vue du Centre bourg Fresse sur Moselle



Vue sur Saint Maurice sur Moselle



Petite cabane servant d'abri à foin, appelée « grangette » («gringeotte» en patois). Fresse sur Moselle

Photos : Bureau DAT CONSEIL de Storckensohn

En quelques mots, le déroulement de la démarche :

- 1) *Bien connaître son paysage*
- 2) *Intégrer la réflexion dans un projet global d'aménagement et de développement*
- 3) *Elaborer le projet paysager dans la concertation*

- a. son histoire et son intérêt patrimonial
 - b. ses dynamiques d'évolution
 - c. ses forces et ses faiblesses
- a. Plan de référence
 - b. Programme d'actions
- a. Avec les élus
 - b. Avec la population
 - c. Avec des partenaires techniques...

Les nouvelles activités du Canton

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles activités qui se sont installées sur le territoire de notre Communauté de Communes (attention cette liste est non exhaustive et certaines informations ne nous sont pas parvenues avant l'impression du bulletin) :

✓ LE THILLOT :

« La cabane aux animaux de compagnie »

Animalerie
M. & M^{me} TROMETER
40 rue Charles de Gaulle - 06.74.57.48.66

« Dynaclim »

Mécanique automobile (électricité, climatisation)
M. AID Sylvain
26 route du Ménil - 03.29.25.07.89

« Optimiser Votre Argent »

Placements, crédits, assurance,
M. DAVAL Olivier
11 Avenue de Verdun - 06.49.87.72.30

« Rasoir Sabre France », rasage à l'ancienne

M. ERTAN Suer
25 rue Charles de Gaulle - 06.47.98.02.20

« Faites vous-même » Mécanique automobile

M. GRISVARD Patrick
46 avenue de Verdun - 06.82.20.38.11

« ATMHV » Menuiserie

M. THOMAS Anthony
37 rue de la Résistance - 06.36.94.91.38

Salon de thé

Boulangerie Lagoda
M. LAGODA Ludovic
1 place du 8 Mai - 03.29.25.01.40

« Objectif photo »

Photographie
M. BAYARD Christophe
8 rue des Meix - 06.51.68.17.30

✓ FERDRUPT :

« Putelli réparation »

Mécanique moto
M. PUTELLI Tonio
37 rue des Planesses - 06.75.40.44.24

« Bureau d'études indépendant »

Calculs pour construction, aménagement,
dossier de permis de construire
M. PIFFRE Tristan
3 chemin de la Mine - 06.88.47.83.72

« ISOPROFERM »

Toutes fermetures
37 rue des Planesses - 03.54.80.02.81

✓ SAINT MAURICE SUR MOSELLE :

« Le Mathena »

Pizzeria et grillades
M. et M^{me} FULIN
28 rue de Lorraine,

« Au chalet de la gourmandise »

Boulangerie
M. CARON
28 rue de Lorraine - 03 29 24 94 46

« Terre de cristal »

Thérapie cantique et magnétisme
M^{me} SATRE BUISSON Brigitte
06.78.85.13.20

✓ LE MÉNIL :

« Ingrid petite Couture »

M^{me} BISCHOFF Ingrid
6 rue des Vieux Moulins - 06.26.74.38.40

Esthéticienne

M^{me} MOLARD DA COSTA Maria
2 rue des Combattants d'AFN - 09.53.63.27.56

Graphisme, web, design

M^{me} CREUSOT Andréa
8 rue de la Golette - 06.77.34.10.93

Aide à la gestion d'entreprise

M. FYOT José - 40 rue des vieux Moulins - 06.28.07.73.70

« Lulu gardiennage »

Garde d'animaux
M^{me} METZGER Karine
27 route du Surdelot - 06.18.42.52.51

« Electricité Générale »

M. DALLE Benoît
2 bis chemin du Goueau - 07.50.49.64.52

« Décapage 88 »

Sablage, nettoyage et décapage
M. DELACOTE Romain
7 route des Granges - 06.95.51.55.68

« Indy Kart »

Restauration
M. NAEGELEN Yohan et Maël
31 route du Surdelot - 03.29.25.34.17

✓ FRESSE SUR MOSELLE :

Articles en bois pour la cuisine et la décoration

M. CERESA Bruno
34 rue des Longs Champs

Dépôt, pressing et blanchisserie écologique

(maison de la presse) - M^{me} FORMET Chantal
4 bis rue de Lorraine - 03.29.25.39.84

« Signalisation Conseil »

M. GAECHTER Alain
4 rue du Peut-Haut

✓ RUPT SUR MOSELLE :

« ECO-poêles »

Vente de poêles à bois, à granulés, cuisinières, barbecues, tubage, ramonage et vente de granulés
M. GRANDGIRARD Mickaël
51 rue de Lorraine - 06.25.87.36.08

« ER3i »

Etude et réalisation d'installations industrielles et informatiques
M. VAUTRIN Pascal
5 allée des Fauvettes - 03.29.62.37.14 - www.er3i.fr

« Le Titanium »

Bar et petite restauration
M. ALTMAYER Stéphane
35 rue de l'Eglise - 03.29.25.04.52

« Sociom »

Assistance administrative pour particuliers et professionnels
M^{me} MAHRI Souad - 06.29.17.41.63

« Select Event DJ »

Animation

M. OUDARD Nicolas - 06.03.34.04.81

« Maison de beauté Kiou »

Institut de beauté
M^{me} DEMANGEL Ludivine
1 Place du souvenir - 03.29.24.37.89

« Rupt Informatique »

Dépannage, réparation, montage, formation
M. CLAUDE Johan
14 Route de Maxonchamp - 06.87.67.39.68

« CER »

Formations 125 cm³ et BE
M. VAUTHIER Alain
14 rue de l'Eglise - 03.29.25.01.95

Menuiserie portes et fenêtres

M. MONTEMONT Benjamin
10 chemin de Prégouttes - 06.75.89.71.34

✓ RAMONCHAMP :

Cabinet infirmier

M^{me} HEILLETTE Elodie
2 rue de l'Etat - 06.50.37.99.62

Changement de propriétaire et/ou de dénomination

✓ LE THILLOT :

« Chez Nelly »

Bar-tabac-épicerie
Mme CHARLES
28 rue de la Gare, 03.29.25.00.60

✓ FERDRUPT :

« La Colline »

Ferme auberge
Ms. WISLEZ Philippe et OMBREUX Fabien
03.29.25.99.56

✓ LE MÉNIL :

« Le Ch'ti Vosgien »

Bar, billard, fléchettes
M. & M^{me} HANNEDOUCHE Fabrice
49 Grande rue - 06.20.18.58.41

✓ FRESSE SUR MOSELLE :

« La cueillette du Sotré »

Produits bios, fruits d'altitude
M^{me} WENDLING Tiffany
2 chemin des Boudières - 03.29.28.18.91

« La Boîte à Mob »

devient « GP Motoculture »

Vente et réparations motoculteurs, scooters, mobylettes...
M. GERARDIN Philippe
11 rue de Lorraine - 03.29.25.27.18

✓ RUPT SUR MOSELLE :

« Hôtel du Centre » devient « Hôtel du centre Bien-être et Restaurant Relais des Anges »

M. et M^{me} VENDRELY Cédric
30 rue de l'Eglise - 03.29.24.34.73

« Rupt Matériaux » devient « BECM SARL »

M. SAMPIETRO Dino
Route de Vecoux - 06.74.58.21.83

✓ RAMONCHAMP :

« Vosges Technologies Innovation et Industrie »

Pièces automobiles
M^{me} DELLEA-WARIN Pascale, Ms MEDJAED André et GRANDJEAN Xavier
44 rue de l'Etat - 03.29.23.88.88

Changement d'adresse dans la même commune

✓ LE THILLOT :

« Dany Affaire »

Dépôt-vente - M. KERN Daniel
35 rue Charles de Gaulle - 06.31.88.84.71

« SCP ARNOULD FRANTZ »

Notaires
M^{mes} ARNOULD Nathalie et FRANTZ Sabrina
51 rue Charles de Gaulle - 03.29.25.00.06

✓ RUPT SUR MOSELLE :

« Maison de la presse »

M. et M^{me} ROUEFF Grégory
19A rue d'Alsace, 03.29.24.37.89

« Crédit Agricole »

M. NURDIN Jean-Marie
2 rue Georges Poull - 03.29.24.36.16

Ordures ménagères

Rappel des bonnes pratiques

La Communauté de Commune met tout en œuvre pour que l'application prochaine de la tarification incitative se fasse dans les meilleures conditions. Afin d'éviter une recrudescence de l'incivisme qui perturbe le service des ordures ménagères et qui gâche les efforts réalisés par la grande majorité des habitants, il est indispensable de rappeler les principales dispositions à retenir et surtout à appliquer :

POUR LES RESIDENTS A L'ANNÉE

- **Bac noir** à ordures déposé près de la maison, en bordure de voie publique, le matin du ramassage et selon le rythme qui vous convient.
- Ou **sac rouge*** déposé près de la maison et non pas aux points d'apport.

Les 2 systèmes peuvent être utilisés en alternance, à votre convenance en fonction de votre consommation, vos besoins, les nuisances estivales mal odorantes... etc.

POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

- **Grands bacs verts** prévus à certains points de collecte.
- Les résidents doivent posséder **une clé de ces bacs** et doivent y déposer leurs **sacs rouges***.
- Toutefois, les résidents présents le jour de ramassage peuvent déposer leurs **sacs rouges***, à proximité de leur habitation, en bordure de la voie publique.

POUR LES MEUBLES ET LOCATIONS

- Cas du propriétaire résidant sur place :

Des **sacs rouges*** sont mis à disposition dans le meublé et récupérés au moment du départ par le propriétaire. Cela évite la dépose sauvage de sacs le samedi ou dimanche soir lors du départ du locataire, sacs qui traîneraient en bord de route jusqu'au jour de collecte.

- Cas du propriétaire non résidant sur place :

Posséder **une clé pour grands bacs verts** et laisser cette clé à disposition du locataire dans le meublé pour qu'il puisse y déposer ses sacs rouges* avant son départ.

IMPORTANT

- Le loueur est tenu d'informer le locataire sur le tri et sur la collecte.
- **Les sacs rouges*** gratuits cette année seront payants l'an prochain et changeront de couleur.
- Toute infraction constatée pourra faire l'objet d'un procès verbal.

ENFIN

Les usagers du service sont invités à trier au maximum leurs déchets et à utiliser les points d'apport volontaire et la déchèterie 8, rue de la Favée à Fresse-sur-Moselle ouverte :

- les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- les mardis et jeudis de 14 h à 18 h,
- les samedis de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 03.29.62.05.02.

A SAVOIR : Que faire du container si je déménage ?

Si je déménage dans le canton, j'emporte le container avec moi. Je contacte la Communauté de Communes pour préciser ma nouvelle adresse.

Si je quitte le canton, je rapporte le container aux bureaux de la Communauté de Communes (le bâtiment sous la déchetterie), afin qu'on m'efface de la base de données de facturation.

Lorsque j'emménage sur le canton, je viens m'inscrire aux bureaux de la Communauté de Communes où on m'expliquera le système de redevance incitative, le tri etc. et où je pourrai retirer un bac ou des sacs poubelles réglementaires.



* Couleur valable pour 2013

Les meubles se recyclent aussi...



À partir du 15 octobre les déchets de mobilier déposés dans votre déchèterie vont pouvoir être recyclés et non plus enfouis comme auparavant pour notamment la quasi-totalité des matelas, des sièges et meubles rembourrés et une grande part des meubles en bois ou panneaux de particules.

Vous souhaitez vous séparer de votre meuble ? Deux solutions s'offrent à vous :

- Il est en bon état : donnez-le à une association de l'économie solidaire,
- Il est usagé : déposez-le dans la benne dédiée à la déchèterie, il sera recyclé en matière première ou en énergie.

Les déchets d'ameublement sont tous des meubles usagés :

- 1 - Meubles de salon/séjour/salle à manger,
- 2 - Meubles d'appoint,
- 3 - Meubles de chambre à coucher,
- 4 - Literie,
- 5 - Meubles de bureau,
- 6 - Meubles de cuisine,
- 7 - Meubles de salle de bains,
- 8 - Meubles de jardin,
- 9 - Sièges,
- 10 - Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité.

Il s'agit des « biens meubles et de leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail » (Article R543-240 du Code de l'Environnement).

Quand le geste de tri devient un don...

Les meubles en état d'usage pourront toujours être confiés à une association (*liste sur smdvosges.com*) et profiteront à des foyers qui en ont besoin.

... pour atteindre les objectifs

fixés par les pouvoirs publics pour atteindre 80 % de valorisation, pour fin 2017 afin de réduire la mise en installation de stockage à 20 % maximum.

Sachant que le gisement dans les Vosges est de 6000 tonnes par an (*étude CAP3C de 2012*), il y a matière à trier, valoriser, recycler, réutiliser...

Objectif 2015
45% de recyclage
& de réutilisation*

Un doute, une question ?

Retrouvez toutes les informations :

Sur www.smdvosges.com.



Votre déchèterie



8 rue de la Favée à Fresse-sur-Moselle

☎ 03 29 62 05 02

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mercredis et vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Les mardis et jeudis de 14h à 18h
Les samedis : de 9h à 12h et 14h à 17h

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

8, rue de la Favée 88160 Fresse-sur-Moselle
Tél. : 03 29 62 05 02
admin@cc-ballonsdeshautesvosges.fr



Grâce à vous le "Mobilier" se valorise et se recycle. Merci !



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h - Mardi et jeudi : de 14h à 18h - Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h



A la découverte du ski nordique

Le ski de fond est originaire des pays scandinaves, plus particulièrement de Norvège.

C'était avant tout un moyen de déplacement dans ces pays enneigés. Utilisé dans l'infanterie dès le 12^{ème} siècle, il est aussi à l'origine de découvertes de milieux restés peu accessibles comme le Groenland. Egalement utilisé par les douaniers armés de fusils, le ski de fond donnera naissance au biathlon.

C'est au 19^{ème} siècle que les migrants venus des pays nordiques font découvrir le ski aux autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Le côté pratique du ski va alors céder le terrain au côté sportif avec l'organisation des premières compétitions à partir de 1843 en Norvège. Le ski de fond devient alors l'un des sports les plus populaires des pays scandinaves. Au 20^{ème} siècle, deux ans après la création de la Vasaloppet, le ski de fond est programmé lors des premiers Jeux Olympiques d'hiver en 1924 avec deux épreuves (18 km et 50 km, mais uniquement pour les hommes). L'année suivante sont organisés les championnats du monde de ski nordique, cet événement aura lieu ensuite chaque année impaire.

Jusqu'aux années 1980, la technique utilisée était celle du pas alternatif (classique). C'est alors qu'avec l'évolution des matériels et du damage des pistes, une nouvelle technique voit le jour avec le pas de patineur (skating). En 1982, la FIS crée la coupe du monde où

diverses courses (sprint, poursuite, individuel, relais) ont lieu tout au long de la saison hivernale. Parallèlement, les courses de longue distance (courses de masse) organisent un calendrier pour la Worldloppet.

La technique classique se pratique avec des skis traditionnels dont la partie centrale est soit fartée pour la retenue, soit équipée d'écaillés. Cette technique est aussi appelée pas alternatif, la glisse s'effectuant alternativement sur un pied puis sur l'autre. Empruntée du patin à glace, la technique du pas de patineur, en anglais skating, quant à elle, se pratique avec des skis lisses et plus courts, sans fart de retenue, pour glisser le mieux possible sur toute leur longueur. Le biathlon actuel n'utilise plus que cette deuxième technique. Pour les épreuves de combiné nordique, le ski de fond est associé au saut à ski.

Sport complet, le ski de fond, que ce soit en technique classique ou en skating, nécessite une bonne condition physique et une certaine puissance respiratoire, mais les mouvements étant doux, il ne traumatise pas les articulations. Plusieurs domaines vous permettent dans notre secteur de pratiquer ce sport à votre rythme, tout en bénéficiant de superbes vues sur les vallées et crêtes enneigées.

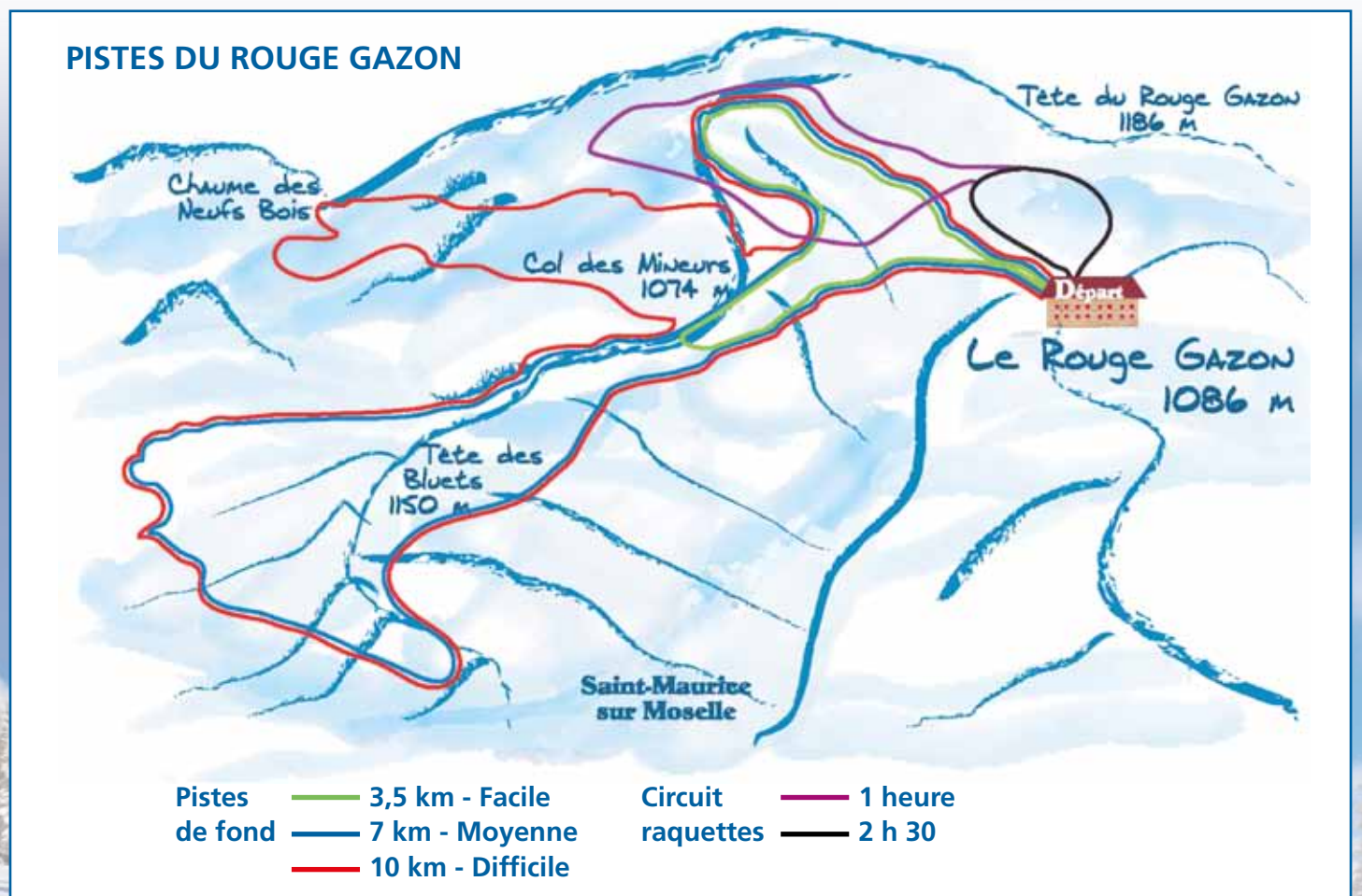
Domaine nordique des 1000 Etangs
Altitude moyenne 900 m **Plan des pistes**

- Un itinéraire balisé (environ 15 km)
- Niveau des pistes : Facile
- Un traçage de skating et d'alternatif
- Un damage tous les week-end

Hors temps de neige, vous pourrez parcourir et découvrir ce circuit en randonnée pédestre ou VTT. Vous pourrez admirer la faune de nos forêts et la flore de notre campagne.

URGENCE : 112 ou le 18
Pour tout renseignement touristique :
Office de tourisme des 1000 Etangs
Maison de bois à Passigny
Tel : 03 84 89 32 57







A la découverte du ski nordique



Légende

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| ① Centre de Vacances Les Myrtilles | ① Chalet de secours gendarmerie |
| ② Poterie | ② Bar-Restaurant des Démineurs |
| ③ Centre de vacances Les Campanules | ③ Auberge du Ballon |
| ④ Chalet des Bruyères | ④ Centre de vacances de la JPA |
| ⑤ Hôtel-Restaurant du Sommet | ⑤ Auberge du Langenberg |
| ⑥ Auberge de la Musardière | ⑥ Chalet des amis de la nature |
| ⑦ Restaurant La Chaumière | ⑦ Maison du tourisme |
| ⑧ Foyer communautaire | ⑧ Refuge du Boedelen |
| ⑨ Chalet de la Tête des Rodoutes | ⑨ Ferme-auberge Hinteraelfeld |
| ⑩ Chalet du CAF | ⑩ Chalet Beaupré |
| ⑪ Chalet du SRB | ⑪ Chalet ski club Beaucourt |
| | ⑫ Chalet MIC Sewen |

- École du ski français
- Poste de secours / First aid station / Rettungsstelle
- Caisse / Sales point / Kasse
- Location de skis / Skis for hire / Skiverteh
- Piste de luge / Toboggan run / Schitterbahn
- Parking / Car park / Parkplatz
- Raquettes / Snowshoe / Schneeschuhspile
- Pistes de liaison / Linking piste / Verbindungsloipe
- Itinéraire piétons / Pedestrian itinerary / Fußweg
- Ski de fond / Cross-country skiing / Langlaufski
- Ski alpin / Downhill skiing / Abfahrtski



CONFÉRENCE PETITE ENFANCE ÉDUCATION À LA PROPRIÉTÉ

animée par le Dr DULUCQ, pédiatre.

Mardi 19 novembre 2013 à 20h 30
Médiathèque de Le Thillot

organisée par la Maison du Pays de Remiremont
en partenariat avec l'Espace santé, les relais
assistantes maternelles et les crèches du Pays de
Remiremont et de ses vallées

NOVEMBRE

Jusqu'au 30 novembre

- Rencontre avec les (Sou)rires, jeux, ateliers d'écriture/
dessin, lecture de contes, bibliothèque de Ferdrupt

Samedi 9

- Concert Sainte Cécile Union Musicale, Rupt sur Moselle

Samedi 16

- Expo art et histoire, MJC Atelier bleu, Le Ménil
- Concours de belote, jumelage, Rupt sur Moselle

Dimanche 17

- Expo art et histoire, MJC Atelier bleu, Le Ménil

Samedi 23

- Loto, FC des Ballons, Saint Maurice sur Moselle
- Concert spectacle, Idéal 88, Bussang
- Diaporama Ladakh, Charmilles, Le Ménil
- Concert Ramoncenaïse Musicale, Ramonchamp
- Les tribulations de Nasreddin par Fabien BAGES, Biblio-
thèque de Ferdrupt
- Bourse aux loisirs Ruptanim', halle de la Gare, Rupt
- Concert de la Sainte Cécile de l'Union Musicale du
Thillot, Le Thillot

Dimanche 24

- Concert Inedit Piaf Scoparts, Rupt sur Moselle

Mercredi 27

- Don du sang, Rupt sur Moselle

Vendredi 29

- Concert Tedmo festival, Bar chez Jeanne
Saint Maurice sur Moselle
- Soirée tarots, Société des Fêtes, Ramonchamp

Samedi 30

- Bourse, Galopins, Ramonchamp
- Belote, amicale des écoles du RPI, Ferdrupt
- Loto, «Fresse en Forme», Fresse sur Moselle.

DÉCEMBRE

Dimanche 1

- Thé dansant, La Reminoise, Ramonchamp
- Repas dansant couscous, AFN, Rupt sur Moselle
- Concert Cantarelle, église de Ramonchamp

DÉCEMBRE : DÉFILÉ SAINT-NICOLAS

**Samedi 7 : Bussang, Fresse sur Moselle,
Ferdrupt & Ramonchamp**

Vendredi 6 : Saint Maurice sur Moselle

Agenda Cantonal

*Attention, ce programme est susceptible d'être modifié.
Pour toute information complémentaire (horaire, lieux...),
Veuillez contacter les Communes ou Associations concernées.
Seules les manifestations qui ont un caractère
intercommunal sont prises en compte*

8 DÉCEMBRE : TELETHON

- Marche gourmande sur la Voie Verte de
Bussang à Ramonchamp
- Repas dansant choucroute,
Rupt sur Moselle

ACTIONS EN FAVEUR DU TELETHON

- Ramonchamp : 6 - 7 et 8 décembre
- Le Ménil : 7 décembre
- Bussang : 30 novembre et 7 décembre
- Saint Maurice sur Moselle : 7 décembre
- 30 novembre : vente de choucroute
à la salle des fêtes de Bussang
- Fresse sur Moselle : 8 décembre
- Rupt sur Moselle : 6 et 7 décembre

Jeudi 5

- Don du sang, Bussang

Samedi 7

- Marché de Noël, Farandole, Saint Maurice sur Moselle
- Don du sang, Le Thillot

Dimanche 8

- Marché de Noël, Farandole, Saint Maurice sur Moselle

Vendredi 13

- Soirée année 50, Chez Jeanne,
Saint Maurice sur Moselle
- Soirée tarots, Société des Fêtes, Ramonchamp

Samedi 14

- Loto, Classe 2016, Fresse sur Moselle

Dimanche 15

- Course de skis, HMSN, Bussang
- Concert Chœur d'hommes de Hombourg Haut,
Scop'arts, Rupt sur Moselle

Samedi 21

- Soirée vidéo Les insolites du sport auto, RCS Vidéo,
Rupt sur Moselle

Mardi 31

- Repas dansant, Saint Maurice sur Moselle
- Repas dansant, MLC, Rupt sur Moselle

JANVIER

Vendredi 10

- Soirée tarots, Société des Fêtes, Ramonchamp

Samedi 18

- Belote, ASR, Ramonchamp

Vendredi 24

- Soirée tarots, Société des Fêtes, Ramonchamp

Samedi 25

- Spectacle, amicale école des Meix, Rupt sur Moselle
- Bourse à la puériculture et aux jouets, Amicale école des Meix, Rupt sur Moselle

Dimanche 26

- Cross, CAPS, Fresse sur Moselle
- Spectacle de magie, Rupt sur Moselle

FÉVRIER

Samedi 1^{er}

- Repas dansant Baeckeofe, Stade Ruppéen, Rupt sur Moselle

Samedi 8

- Concours de belote, Collège, Rupt sur Moselle

Dimanche 9

- Concert Saint Louis Blues Band, Scoparts, Rupt sur Moselle

Samedi 15

- Repas dansant, APE, Le Ménil

Samedi 22

- Loto des Gros Câlins, Rupt-sur-Moselle

Vendredi 28

- Théâtre, Pas tout à la fois de Paul Cote, Tréteaux Counehets, Fresse sur Moselle

MARS

Samedi 1^{er}

- Sortie au Salon de l'Agriculture, Comité des Fêtes, Le Ménil
- Repas dansant, Handball Club, Rupt-sur-Moselle
- Théâtre, Pas tout à la fois de Paul Cote, Tréteaux Counehets, Fresse sur Moselle

Samedi 8

- Théâtre, Le Ménil
- Carnaval, Ferdrupt

Dimanche 9

- Repas dansant coq au vin, AFN, Rupt sur Moselle

Samedi 15

- Théâtre, Le Ménil
- Foire aux harengs, Rupt sur Moselle
- Salon des vins et du terroir, Rupt Anim', Rupt sur Moselle

Dimanche 16

- Carnaval, Fresse sur Moselle
- Théâtre, Le Ménil
- Salon des vins et du terroir, Rupt Anim', Rupt sur Moselle

Samedi 22

- Théâtre, Le Ménil
- Concert Yvez Jamait Scoparts, Rupt sur Moselle

Vendredi 28

- Théâtre, Le Ménil

Samedi 29

- Théâtre, Le Ménil

AVRIL

Samedi 5

- Théâtre, Le Ménil
- Théâtre Show Devant, Rupt sur Moselle

Dimanche 6

- Théâtre Show Devant, Rupt sur Moselle

LE THILLOT

MEDIATHEQUE Tél: 03.29.24.98.90

Horaire d'ouverture :

- Mardi : 9 h 30 à 12 h / 16 h à 19 h
- Mercredi : 9 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h
- Jeudi : 9 h 30 à 12 h
- Vendredi : 9 h 30 à 13 h / 16 h à 18 h
- Samedi : 9 h 30 à 12 h 30 / 14 h à 17 h 30

Tous les mercredis à 10 h ou 16 h : **"Malle à histoires"** pour les enfants à partir de 3 ans.

NOVEMBRE

Vendredi 22 :

- **« Les tribulations de Nasreddin »**

Spectacle conté par Fabien Bages dans le cadre des rencontres avec les sourires initiées par la médiathèque départementale des Vosges.

DÉCEMBRE

Samedi 21 :

- **« Le jour le plus court »**

Fête du court métrage (projection de courts métrages en lien avec le CNC)

JANVIER - FÉVRIER

Du 14 janvier au 15 février :

- **thème sur la correspondance épistolaire** (exposition, atelier d'écriture, lectures...)

MARS

Du 8 au 22 mars :

- **Printemps des poètes**
« Au cœur des arts »

Si vous souhaitez faire paraître une manifestation : contacter le secrétariat au **03.29.62.05.02** ou par mail : **accueil1@cc-ballonsdeshautsvosges.fr**

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES - Tél. : 03.29.62.05.02

Lundi au Jeudi : 8h – 12h / 13h30 – 17h - Vendredi : 8h – 12h / 13h30 – 16h30